

COMMENT DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES ?

Pour en savoir plus sur votre vaccin et le dispositif de surveillance renforcée mis en place, consultez le site de l'ARASS www.service-public.pf/arass.



Vous pourrez ressentir des **effets indésirables** de type :



▶ douleur, réaction cutanée (rougeur), gonflement au point d'injection



▶ maux de tête



▶ fatigue, fièvre, frissons



▶ douleurs musculaires ou articulaires



▶ troubles digestifs



▶ apparition de ganglions



Ces effets ne sont pas graves dans la très grande majorité des cas, même s'ils peuvent être gênants.

Ils disparaissent spontanément en quelques jours.

Ils sont connus et attendus et, pour certains, communs à toute vaccination.

Certains **effets indésirables** peuvent parfois :



▶ être particulièrement intenses



▶ durer longtemps



▶ vous empêcher de mener vos activités quotidiennes

Qu'ils surviennent juste après la vaccination ou tardivement, **ces effets doivent être déclarés afin d'alerter les autorités de santé** qui prendront si besoin les mesures nécessaires à la réduction des risques.

En cas de doute sur les symptômes ressentis, leur évolution ou simplement pour avoir plus d'informations, il faut en parler à votre médecin.

EN CAS D'EFFETS GÊNANTS OU IMPORTANTS, JE PEUX :

Signaler un effet indésirable à mon médecin traitant ou pharmacien ou directement en complétant le formulaire de déclaration disponible sur le site de l'ARASS et via le lien ci-dessous :

www.service-public.pf/arass/wp-content/uploads/sites/46/2021/01/2021-01-14-PV-patient-formulaire-papier-d%C3%A9claration-VF-avec-champs.pdf

